

PLOGOFF AUX MARCHES DU PALAIS

AGRESSION

Les inculpés des barricades du 29 février 6000 manifestants et 60 avocats pour les «neuf de Plogoff»

Atmosphère tendue à Quimper, lundi pour la seconde partie du procès de neuf inculpés de Plogoff. Interrompue, il y a dix jours par la suspension de Me Choucq, l'audience a repris par l'audition des neuf accusés des barricades du vendredi 29 février. En fin de journée de nouveaux et très violents affrontements se sont produits à l'extérieur du Palais de justice.

Quimper envoyé spécial

M. aître Choucq a mis son plus beau nœud papillon pour cette « rentrée » après 10 jours de repos forcé. Autour de lui, Mes Riou, Mignard et Henri Leclerc venus épauler leurs jeunes confrères. Dans la salle une envolée de robes noires. Celles des avocats de Quimper, du Bâtonnier et des membres du Conseil de l'Ordre des avocats de Nantes ; d'autres encore, venus d'un peu partout voir comment, à Quimper se rend la justice... Dès 14h ils étaient édités : à l'extérieur du Palais de justice, cinq compagnies de CRS et un escadron de gendarmes mobiles ont pris position. Les grilles du palais, protégées par un cordon de policiers sont renforcées par des barrières métalliques boulonnées et du filtrage pour entrer dans la salle d'audience est draconien : seuls les journalistes et les avocats sont admis et 40 places seulement sont réservées au public qui doit montrer patte blanche avant d'entrer. La défense proteste, s'indigne, crée un incident en exigeant que l'accès soit libre. Le président « donne acte » aux avocats de leurs récriminations mais refuse de faire ouvrir les grilles...

Puis c'est l'examen des faits reprochés aux trois jeunes, arrêtés vers 5h30 du matin, le samedi 1er mars. Pour le procureur Constant et le lieutenant commandant le groupe des 7 gendarmes parachutistes qui a été le premier à contourner les barricades et qui a arrêté les prévenus, les faits sont clairs : les inculpés « tenaient » l'obstacle avec une centaine d'autres manifestants et on lancé des projectiles contre les forces de l'ordre. Les accusés nient, ils affirment qu'ils ont été pris par surprise sans pouvoir s'échapper. Ils se plaignent de coups, de sévices, des méthodes de la gendarmerie Jean Pierre Kergoat, 25 ans dit que lors de son arrestation on lui a « confisqué » les pierres qu'il avait pris « dans la panique », et que, lors de son interrogatoire, on lui en a remis d'autres dans les poches. Alain le Lagadec, 23 ans, ajoute qu'on l'a traîné sur le dos sur une trentaine de mètres par la menotte qu'on lui avait attachée au poignet puis qu'un gendarme, alors qu'il interrogeait, lui a lancé : « tu vas parler ou on va t'écraser les couilles ». Pascale Bourbour, 21 ans la seule femme poursuivie elle aussi est formelle :

elle a été sévèrement battue lors de son interrogatoire.

Me Leclerc s'indigne que les brutalités policières n'aient pas fait l'objet de la moindre enquête, dénonce les multiples irrégularités constatées dans les dossiers des prévenus qui ont été établis « par des gendarmes qui commettent des violences, s'en plaignent puis interrogent eux mêmes les gens qu'ils arrêtent ».

UN ESPACE D'AGRESSION

Louis le Penec, député PS de Quimper vient témoigner en faveur des accusés. Il proteste contre l'utilisation de la loi anti-casseurs puis il s'attaque au « dossier truqué d'EDF » et à l'enquête d'utilité publique : « le vide de la loi est comblé par les CRS et si l'affaire de Plogoff peut démontrer l'inadaptation de la procédure d'enquête d'utilité publique tout ce qui s'est passé n'aura pas été inutile. C'est le refus du débat loyal qui a entraîné les violences... on ne bafoue pas impunément une population et la Bretagne est en ce moment un espace d'agression. Ceci apportera à la région des éléments d'identité avec lesquels il faudra compter dans l'avenir ». D'autres témoins viendront ensuite à la barre, dont un représentant du SGEN-CFDT qui expliquera « qu'on ne peut espérer recueillir des roses quand on a planté des mauvaises herbes ».

Ravi d'avoir devant lui un énorme public de journalistes, le procureur Constant a donné libre cours dans son réquisitoire à la vision ahurissante qu'il a eue des événements de Plogoff, et bien que sévèrement tancé à plusieurs reprises au cours de l'audience par Henri Leclerc il n'a pas hésité à attaquer bille en tête en commençant par un plaidoyer pour le nucléaire : « l'intérêt national voulant que nous produisions l'énergie que nous consommons, le gouvernement a décidé la construction de centrales nucléaires ». Les opposants de Plogoff « une minorité qui n'a pas d'autre but que de museler l'opinion » et qui est « soutenue par d'autres minorités de tout poil venues de partout avec la seule volonté d'en découdre avec les forces de l'ordre ne doit pas s'étonner de l'usage de la loi de 1970 (la loi anti-casseurs). Le tolé qu'elle provoque chez les casseurs suffirait à la justifier ». Plaignant les malheureux gendarmes sauvagement agressés par la population de Plogoff il annonce pour

la première fois une étonnante nouvelle : « au cours des affrontements, six visières de casques ont été brisées par des jets de pierres. Ce qui prouve que les manifestants de Plogoff tiraient pour tuer... » Et il concluait avant de requérir des peines d'emprisonnement contre les 9 prévenus : « il est indispensable de débusquer ceux qui n'ont du courage que lorsqu'ils sont noyés dans la foule ».

Vers 18h30, alors qu'un seul des 4 avocats avait plaidé, la foule était considérable à l'extérieur du Palais de justice, et 6000 personnes environ sur les quais de l'Odette attendaient le verdict.

Vers 19h30, après que les forces de police aient essuyé d'humiliant jets de maqueaux, elles chargeaient violemment. D'abord avec les camions à eau de la gendarmerie puis à la grenade lacrymogène. Plusieurs manifestants auraient été sérieusement blessés au cours des incidents qui se poursuivaient après 20h.

Yann KERMOR

Les avocats du barreau de Nanterre souhaitent hier lire dans la salle d'audience une motion de soutien à Yann Choucq, le défenseur des neuf de Plogoff suspendu pendant dix jours pour outrage à magistrat. Le président du tribunal s'y étant opposé, chaque défenseur intégra la motion dans sa plaidoirie. Outré à défaut d'être outragé, le magistrat suspendit l'audience. Rassemblés dans la salle des pas perdus, les avocats ont eu la surprise de se voir rapidement surveillés par une dizaine de policiers, usant à qui mieux mieux de leurs talkie-walkies, accourus dès l'annonce de ce rassemblement séditieux.

A propos de la condamnation-suspension de Me Yann Choucq, défenseur des inculpés de Plogoff, la Confédération syndicale des Avocats, (CSA) signale que son président, Me Jean-René Farthouat a participé à l'audience du Tribunal de Quimper qui s'est déroulée hier. La CSA a, d'autre part, provoqué « la réunion de tous les avocats parlementaires afin d'étudier » les moyens à mettre en œuvre pour obtenir la suppression de l'article 25 de la loi de décembre 1971 qui prévoit que toute faute commise par un avocat puisse, sur le champ, être réprimée par la même juridiction.

Violents incidents au cours du procès de Quimper

Des incidents d'une rare violence se sont produits hier soir à Quimper alors que le procès des neuf inculpés de Plogoff n'était pas encore terminé. On a pu voir des CRS et des gendarmes attaquer violemment les hommes et les femmes massés à l'intérieur du palais de Justice et en blessant sérieusement plusieurs. Un homme a reçu, tirée au fusil de deux à trois mètres, une grenade lacrymogène en plein visage et d'autres ont été sévèrement rossés. Les journalistes n'ont pas été épargnés, certains étant systématiquement agressés

dont des membres d'une équipe d'Antenne 2 qui ont instantanément décidé de porter plainte. Dans les petites rues du centre ville on a encore pu assister aux scandaleuses ratonnades des policiers du corps urbain circulant à bord de trois minibus et descendant à tout bout de champ « foutre des racles » selon leur délicate expression aux manifestants isolés.

A 21 H un long face à face entre plusieurs milliers de personnes assises sur le sol et un cordon de CRS se déroulait toujours sur la rive de l'Odette opposé au palais de Justice.

Y.K.

Inculpé pour diffusion de fausses nouvelles Loi de 1881: défense d'afficher, défense de rire

Plogoff (envoyé spécial)

A la suite du groupe « OP 20 » de Caen qui avait détourné il y a quelques semaines la signature du maire pour placer sur tous les murs de la ville un faux document officiel annonçant une mobilisation générale, le comité Plogoff de St Brieux avait décidé, la semaine dernière, de tenter une opération similaire.

Des militants anti-nucléaires ont donc imprimé un faux document sensé émaner de la Préfecture des côtes du Nord qui indiquait que le cargo « Pacific-Fisher » transportant une cargaison de déchets radioactifs venait de sombrer après s'être brisé sur les rochers de Saint-Quay-Portrieux. Le texte se terminait en indiquant : « Le plan Orsec radio-actif est déclenché, la population doit garder son calme et attendre les instructions de l'administration ».

La farce était énorme, la volonté de dérision évidente et le comité Plogoff de Saint Brieux n'avait d'autre intention que de lier d'une manière symbolique le naufrage du Tanio, dont le pétrole arrivait en bordure des côtes de la baie de Saint-Brieuc, aux accidents nucléaires mena-

çant la Bretagne chaque fois que le « Pacific-Fisher », qui n'est pas quoiqu'on en dise, mieux protégé qu'un vulgaire pétrolier, passe lui aussi au large de la Pointe du Raz ou des Casquets...

Mais le sens de l'humour n'est pas le propre des policiers. Alors qu'ils étaient en plein « travail », occupés jeudi soir à coller les fameuses affiches, deux membres du comité Plogoff, Alain Queau, 19 ans de Guipavas (Finistère) et Pierre Kerouedan, 18 ans, de Mahalon (Finistère) étaient arrêtés par une patrouille nocturne de la Police urbaine. Immédiatement déferés au Parquet, ils étaient aussitôt incarcérés à la prison de Saint Brieuc.

Les deux jeunes élèves du lycée Freyssinet, ont très vite reçu un important soutien anti-nucléaire de la région indignée par les méthodes expéditives de la justice Briochine qui semble n'avoir rien à envier à celle de Quimper. Alors qu'une manifestation devait avoir lieu lundi à 17 H30, on apprenait en fin de matinée qu'ils avaient été libérés non sans avoir été inculpés de « diffusion de fausses nouvelles en vertu de la loi de 1881 sur la presse ».

Y.K.

Brice Lalonde poursuit «le Figaro» Ecologie et violence

La 17ème chambre correctionnelle du tribunal de Paris dira, le 14 avril prochain, si les écologistes sont ou non à assimiler aux « violents ». En effet, M. Brice Lalonde poursuivait en diffamation hier après-midi, M. Edmond Bergeaud, journaliste au Figaro, pour un article paru le 28 septembre 1979, dans lequel ce dernier écrivait de Brice Lalonde qu'il était « le prophète des « Amis de la Terre » regroupant les nostalgiques de mai 1968 et les adeptes de la violence qui,

en juillet 1977, avaient été à l'origine des violents incidents autour de la centrale de Malville ». Brice Lalonde tint à faire rappeler par son conseil, M. Fabre Luce, la motion adoptée par la fédération de Paris des « Amis de la Terre » en mai 1977 : « Un large consensus s'est dégagé contre la violence et l'aventure et nous nous prononçons pour une manifestation non violente ».

Il fit ensuite rappeler ses propos tenus dans les colonnes de Libération : « Nous refusons d'appeler à

Les réactions de la classe politique

Tant par le nombre de manifestants rassemblés — 50.000 personnes — que par sa nature — non strictement écologiste —, la manifestation qui s'est déroulée dimanche à Plogoff constitue d'évidence un événement politique d'ampleur nationale. Pourtant, hormis quelques rares exceptions dans l'extrême-gauche, aucune organisation syndicale ou politique n'y avait nationalement appelé. Dans leur ensemble elles sont restées froides à l'événement. Etrange et inquiétant hiatus...

« Qu'on ait appelé régionalement ou nationalement, pour nous c'est pareil », affirme, péremptoire, Paul Quilès, responsable national du PS. « Les fédérations ont appelé. Et la liaison avec le secrétariat national est permanente. Je ne vois pas le problème... De toute manière, nous n'avons pas attendu six semaines pour nous prononcer et assurer les gens de Plogoff de notre soutien ! Sur le problème des centrales, notre position — réaffirmée lors de notre convention nationale de janvier — n'a pas changé : nous souhaitons que le recours au nucléaire soit le plus faible possible ». Plogoff, un événement ? « Oui, bien sûr... Mais en même temps, c'est normal. Plogoff, c'est un peu un symbole. Parce que c'est la Bretagne. Parce que, dans un pays sous-industrialisé, le gouvernement décide, comme ça, sans consultation démocratique minimum, d'y implanter une centrale... Les gens se sont rassemblés à la fois contre les méthodes anti-démocratiques, policières et contre le nucléaire ». Réaction quasi-analogue du côté du PSU : « C'est très positif bien sûr. Mais on s'y attendait... D'ailleurs, à Paris aussi, la manifestation, vu le peu de préparation, a été malgré tout un succès ». En ce qui concerne Plogoff, le PSU n'a, pas plus que le PS, lancé d'appel national : « Sur le terrain, les fédés locales sont très investies. Le PSU-Bretagne a son autonomie de fonctionnement, il est maître de ce qu'il fait. Sur le plan national, nous sommes évidemment tout à fait solidaires. Mais la lutte doit rester dans les mains des Bretons ».

Ainsi, s'il est vrai que parmi les groupes d'extrême-gauche, seule la LCR a lancé un appel national pour soutenir la manifestation de dimanche, il faut néanmoins souligner que la plupart d'entre eux sont, depuis longue date également, partie prenante du réseau de comités antinucléaires bretons.

Côté syndical, tandis que la CGT s'enferme à l'image du PC à défendre le nucléaire (elle est, tout comme lui, favorable à l'implantation de centrale en Bretagne), la CFDT, elle, soutient depuis le début la lutte de Plogoff : « Un appel national n'aurait pas eu grand sens... Ce n'est pas que l'on considère que Plogoff ne soit pas important nationalement, mais il nous semble bien plus essentiel que les instances locales assurent la prise en charge, que ce soit la population, les travailleurs directement concernés qui se mobilisent. Le succès de la manifestation de Plogoff est d'abord là-dedans... ».

Tout tout différent du côté des Amis de la Terre : « L'effet Plogoff, c'est la démonstration que les politiciens sont des ringards », lance Brice Lalonde. « Plogoff est un problème à deux niveaux. Celui d'une centrale nucléaire, avec tous les problèmes soulevés par les écologistes, le mode de développement, tout ça. La centrale, les gens sont pour ou contre, c'est leur affaire, même si je préfère qu'ils soient contre. Le deuxième niveau, c'est la démocratie, les conditions d'exercice des choix, les lieux où se prennent les décisions. Plogoff ne se comprendrait pas ailleurs qu'en Bretagne. Et la provocation Plogoff, les appels à minima, l'utilisation de la justice, devraient provoquer un soulèvement général de tous les élus. Or on a juste quelques petites phrases. On ne peut plus compter sur la classe politique pour défendre la politique ».

Catherine SIMON

Eugène Coquet, 37 ans marin de commerce, est le premier inculpé de Plogoff. Il avait été arrêté dans la nuit du 8 au 9 février, en possession d'un lance-pierre et condamné, le 9 février en audience de flagrant-délit, à quarante-cinq jours de prison ferme. Actuellement détenu à la maison d'arrêt de Quimper, il passait hier en appel, à Rennes. L'avocat général a requis une légère augmentation de la peine, ou au moins sa confirmation. Jugement mercredi après-midi.

« Oui à une centrale en Bretagne » : tel était le titre du papier paru hier dans l'Humanité en guise de commentaire à la manifestation de dimanche à Plogoff. Les élus du PC du Morbihan ont sauté sur l'occasion pour réaffirmer leur fidélité sans faille à la ligne du parti, laquelle juge « nécessaire pour fournir à la région l'énergie indispensable à son développement économique » (sic). Concernant la manif de Plogoff, on y apprend tout de même qu'elle a « rassemblé des opposants à l'énergie nucléaire et d'autres totalement étrangers à la Bretagne... » (resic).

C.H.